

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	59
PRESENTS	40
VOTANTS	40

DATE DE LA CONVOCATION

15 février 2023

OBJET

Délibération N°2023-08

PARTICIPATIONS

DES

COLLECTIVITES

2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 22 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux février à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Evroult Notre Dame du Bois sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, NETZER, ROTH LE GENTIL, LELIEVRE D, BOUILLAUT, JUSZEZAK, PREVOST, SAUNOIS, PAUTHONNIER, HEBERT, LANGEVIN, COTTENCEAU, CAILLOT, GOUSSIN, BITTARD, MONTHINO, BIGNON, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, GANDAIS, DELARUE, PAULHIAC, BRUNET, PINART, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN, FARAUULT, NOUAIL.

Suppléants : Mmes et Mrs FLAIRE, LELIEVRE C, KLYMKO, PORTE.

Membres consultatifs : Mme, M. BRARD, PAUVERT.

Etaient absents excusés : Mrs GOUEDARD, GONDOUIN, LHESSANI, VERHALLE,

Également présents : M. ROUSSEAU (Directeur), Mmes DELASALLE (Ambassadrice du tri), et MERCIER (Secrétaire).

Monsieur PREVOST Jean Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER propose aux membres du comité syndical que la participation totale des collectivités soit revalorisée de 6% pour l'année 2023. Après prise en compte du nombre d'habitants, elles seraient donc les suivantes :

CDC des Pays de L'Aigle	2 365 519 €
CDC des Hauts du Perche	90 470 €
CDC du Pays de Mortagne au Perche	18 057 €
SMIRTOM du Perche Ornais	85 256 €

Soit un montant total de 2 559 302 euros.

Après délibération, les membres du Comité Syndical à l'unanimité, approuvent les montants des participations 2023 indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER.

